



MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Code d'éthique des activités nautiques

PRINCIPES DIRECTEURS

Nous pensons que le meilleur support que
L'on puisse fournir à notre communauté est
d'entretenir une attitude de :

Respect vis-à-vis l'environnement naturel
**Respect mutuel entre tous ceux qui utilisent les
lacs et ses environs.**

Une acceptation librement consentie de ce **code**
assurera à la protection de l'écosystème des lacs de
St-Émile, tout en améliorant la qualité de vie de tous
ceux qui en font l'usage.

L'objectif est de minimiser le niveau des activités
envahissantes sur nos lacs, sans toutefois les
restreindre excessivement.

Le **code** incite ceux qui se livrent à ce type d'activités
à être particulièrement conscients de
L'impact qu'ils peuvent avoir et à agir en....

.....**CONSÉQUENCE.**

D'autre part, le **code** crée une **zone de protection le
long des rives** à la limite des environnements plus
fragiles et autour des régions où certaines
personnes pourraient vouloir se livrer à des activités
paisibles :

(Natation, kayak, canot, observations, pêche)

QUALITÉ DE L'EAU

La qualité de l'eau des lacs demeure la clef de leur
santé. C'est également un des aspects qui les rend
attrayants aux résidents ainsi qu'aux visiteurs.

**Ne jetez rien dans les lacs ou sur les rivages.
Assurez-vous que votre embarcation satisfait à tous
les règlements; réservoirs et vidanges.
Prenez toutes les précautions nécessaires pour
éviter de verser des matières polluantes dans les
lacs.**

**Quand viendra le temps de changer votre moteur,
considérez fortement l'achat d'un moteur
ÉLECTRIQUE .**

**Si vous transportez votre embarcation d'un lac à
l'autre, vous devez la laver soigneusement avant de
la mettre à l'eau** (Prévention des espèces
envahissantes, ex : myriophylles à épi).

LES VAGUES

Les vagues sont la cause principale de l'érosion des
rives ainsi que des dommages pouvant affecter de
fragiles écosystèmes, tels que les frayères, les marais
et autres habitats d'animaux.

De plus les vagues peuvent causer des renversements
d'autres bateaux et des déplacements de quais...

On ne doit pas délibérément créer des vagues...

LA VITESSE DES EMBARCATIONS MOTORISÉES.

Afin de réduire la production des vagues et de limiter les
risques d'accident,

Limiter la vitesse sur nos plans d'eau à :

**5 km/hr. sans vagues à moins de 100 mètres des
berges.**

Les nageurs et les embarcations non motorisées ont
priorité sur les embarcations motorisées

On ne doit jamais s'approcher à moins de 50 mètres
d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée
Et d'au moins 100 mètres d'une zone de baignade.

LE BRUIT.

La pollution par le bruit constitue l'un des soucis majeurs
sur nos lacs et ses alentours et doit être réduite au
minimum .

Les embarcations motorisées doivent être munies d'un
silencieux et non modifié.

De même que la conduite intempestive en plus d'être
dangereuse, est une source de bruit inacceptable qui
n'a pas de place dans la nature.

Le niveau sonore de tout système de son doit être
ajusté afin de répondre aux seuls besoins des
occupants des embarcations ou des quais.

Des rassemblements sur bateaux ou sur des quais
pour y faire de la musique n'ont pas de place sur nos
lacs.

Les systèmes d'avertissement (klaxon, sirènes...)
Ne doivent être utilisés qu'en situation d'urgence.

MOTOMARINES ET BATEAUX À HAUTE PERFORMANCE.

Sur le territoire de la Municipalité de St-Émile-de-
Suffolk, le seul plan d'eau pouvant tolérer ces types
d'embarcations est la **partie SUD du lac-des-plages**,
Ces embarcations possèdent le plus fort potentiel
pour se livrer à des activités envahissantes sur le lac.
Ceux qui s'en servent devraient être particulièrement
conscients des effets négatifs qu'ils peuvent avoir sur
le lac lui-même, ainsi que sur les autres membres de
la communauté...plus particulièrement :

**Ne vous livrez pas à des chasses, des
acrobaties, des encerclements répétés,
Des chavirements intentionnels....**

Vous n'impressionnez personne...

**Ne vous approchez pas à moins de 100 mètres
d'un nageur ou d'une embarcation non
motorisée.**

Conduisez toujours assis.

ZONE SOUS PROTECTION

Sur les lacs St-Émile et **Lac-des-Îles**, il est
recommandé de ne pas circuler avec des
embarcations motorisées afin d'éviter que les plantes
envahissantes telle **myriophylle à épi se propage.**

**Les lacs : Aidans, Hacquart, Quesnel, Lévesque,
Roger et Bourgeois; les moteurs à essences sont
proscrits.**

**Document préparé en complément à la réglementation
applicable à la protection des rives et des lacs, des
cours d'eau et des milieux humides.**

Par : Jean-Pierre Provost, omb.

Officier municipal en bâtiment et environnement
Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.